

Aussi a-t-on formé un jour moyen comme unité à la place du jour solaire vrai. En divisant ce jour fictif en vingt-quatre, on a obtenu l'heure moyenne. C'est cette heure moyenne qui est indiquée par les horloges bien réglées. Quatre fois par année, les deux sortes de jours sont égaux et on peut régler l'horloge sur le cadran solaire sans aucun calcul : à la mi-avril, à la mi-juin, à la fin d'août et à Noël. Les autres jours, le jour solaire est plus court ou plus long que le jour moyen. Pour régler en ces jours l'horloge sur le cadran solaire, il faut suivre une table d'équation et avancer ou retarder l'horloge de la différence indiquée mais qui ne dépasse guère le quart d'heure aux jours de plus grande divergence. ²

3. *Heure conventionnelle* — L'heure vraie ou moyenne constitue l'heure *locale*, basée sur le méridien du lieu. Mais les exigences de la vie et surtout des voyages s'accommodaient mal d'une heure qui variait avec chaque ville ou village d'un pays. Depuis plus d'un siècle, on a laissé de côté l'heure moyenne de son lieu pour adopter l'heure vraie ou moyenne d'une localité plus importante, comme l'heure de la capitale, qu'on suivait dans tout le pays. C'est l'heure *conventionnelle*. Quelquefois on a adopté l'heure de la capitale d'un pays voisin plus important, surtout à cause de la circulation des trains de chemin de fer de ces grands pays. Lorsque cette heure conventionnelle est imposée par l'autorité civile, elle devient l'heure *légale*. ³

4. *Heure des chemins de fer* — Dans les petits Etats, l'heure *conventionnelle* ou *nationale* est une. Mais dans les pays étendus, surtout en latitude, couverts de l'est à l'ouest par des voies ferrées, la différence entre l'heure vraie ou moyenne

² Ces notions se trouvent dans tous les traités de *cosmographie*.

³ On peut consulter, sur ce point, l'*Ami du clergé*, vol. XIX, année 1897, page 869.